

FAQ Client Prémium dōTERRA

Q: Comment effectuer un changement de statut?

R: Lors de la connexion au bureau virtuel mydoterra.com, un Client Prémium trouvera un bouton dans le coin supérieur droit intitulé «Devenez Conseiller Bien-Être». Vous pouvez suivre ce lien pour accepter les termes et conditions du Conseiller Bien-Être. Alors, vous passez instantanément à un compte Conseiller Bien-Être.

Q: Si je suis déjà Conseiller Bien-Être, puis-je le convertir en compte Client Prémium?

R: Si vous êtes Conseiller Bien-Être sans ligne descendante, vous pouvez modifier votre compte en compte Client Prémium. Veuillez vous reporter à la prochaine question pour connaître les détails du changement et les délais.

Q: Comment puis-je convertir mon compte Conseiller Bien-Être en un compte Client Prémium?

R: Un Conseiller Bien-Être sans ligne descendante actuelle pourra devenir un Client Prémium durant le mois de son renouvellement annuel. Cette conversion de compte aura lieu à la fin du mois du renouvellement. Le Conseiller Bien-Être concerné sera informé par courrier électronique et aura la possibilité de rester Conseiller Bien-Être s'il le souhaite.

Q: Si je suis Conseiller Bien-Être sans ligne descendante, serai-je automatiquement converti en compte Client Prémium?

R: Oui. Comme indiqué ci-dessus, un Conseiller Bien-Être sans ligne descendante actuelle sera converti en compte Client Prémium pendant le mois de son renouvellement annuel, à moins qu'il choisisse de rester un Conseiller Bien-Être.

Q: Si je suis Conseiller Bien-Être sans ligne descendante, puis-je demander de convertir mon compte en compte Client Prémium?

R: Non, il s'agit d'un processus automatique; se référer aux questions ci-dessus pour les détails de conversion de compte et les échéanciers.

Q: Puis-je avoir à la fois un compte Conseiller Bien-Être et un compte Client Prémium?

R: Non, chaque personne ou couple marié n'est autorisé à détenir qu'un seul compte, Conseiller Bien-Être OU Client Prémium.

Q: Quels sont les avantages d'un compte Client Prémium?

R: Un Client Prémium bénéficie de la même remise qu'un Conseiller Bien-Être et a une expérience des achats plus conviviale lorsqu'il se connecte à mydōTERRA.com.

Q: Un Conseiller Bien-Être peut-il à nouveau être converti en un Client Prémium après un changement depuis un compte Client Prémium?

R: Oui, si un Conseiller Bien-Être décide de ne pas parrainer, il sera finalement converti en un Client Prémium au cours du prochain mois de son renouvellement, comme indiqué ci-dessus. Cependant, un Conseiller Bien-Être peut toujours se retirer de ce processus de conversion et décider de rester Conseiller Bien-Être.

Q: En tant que parrain, pourquoi devrais-je parrainer quelqu'un en Client Prémium?

R: Les Clients Prémium contribuent à votre équipe de diverses manières comme les Conseillers Bien-Être et présentent d'autres avantages:

- Les Clients Prémium peuvent vous aider à vous qualifier pour les rangs et les bonus tout comme les Conseiller Bien-Être, y compris Puissance de 3 et Démarrage Rapide.
- En parrainant des membres de votre ligne descendante comme Clients Prémium, vous pouvez faire une meilleure distinction entre les consommateurs et les constructeurs de votre équipe et les soutenir en conséquence.
- Les Clients Prémium qui convertissent leurs comptes vers des comptes Conseiller Bien-Être au moins 90 jours après l'adhésion pourront être déplacés à nouveau dans les 14 jours.

Q: En tant que Parrain, serais-je informé si un Client Prémium convertit son compte en compte Conseiller Bien-Être?

R: Oui, vous recevrez un courrier électronique chaque fois qu'un filleul convertit son compte Client Prémium en compte Conseiller Bien-Être.

Q: Les Clients Prémium peuvent-ils accéder à la messagerie du bureau virtuel?

R: Oui, les Clients Prémium ont accès à la messagerie pour recevoir des messages de leur ligne ascendante et répondre à ces messages.

Q: Puis-je encore parrainer des Membres Privilégiés?

R: Depuis la mise en place du programme Client Prémium, le compte Membre Privilégié n'est plus une option d'adhésion. Les Membres Privilégiés actuels seront éventuellement convertis en Clients Prémium ou en un autre type de compte.

Q: Comment les Client Prémium apparaissent-ils dans mon bureau virtuel?

R: Les Clients Prémium seront en VERT dans le bureau virtuel. Leur forme reflètera également leur programme de fidélité en cours - tout comme les comptes de Conseiller Bien-Être le font aujourd'hui.

Q: Les Clients Prémium peuvent-ils participer au Programme de Fidélité?

R: Oui. Les Clients Prémium peuvent participer au Programme de Fidélité.

Q: Les Clients Prémium peuvent-ils participer au programme Adhésion avec Avantages?

R: Oui.

Q: Les commandes des Clients Prémium comptent-elles pour les primes de Démarrage Rapide?

R: Oui. Les commandes des Clients Prémium comptent pour les primes de Démarrage Rapide.

Q: Les Clients Prémium peuvent-ils avoir un site Web personnel?

R: Non. Les Clients Prémium ne peuvent pas parrainer d'autres personnes; de ce fait ils n'ont pas droit à un site mydoterra.com personnel.

Q: Un Client Prémium conserve-t-il son numéro d'identité de membre lorsqu'il convertit son compte en compte Conseiller Bien-Être?

R: Oui - Un membre conservera toutes les informations du compte lors de la conversion, y compris le numéro d'identification de membre dōTERRA, le Programme de Fidélité et tous les points de produits gratuits.

Q: Le Démarrage Rapide recommence-t-il lors d'une conversion de Client Prémium en Conseiller Bien-Être?

R: Non, la prime de Démarrage Rapide est payée lors des 60 premiers jours après l'adhésion pour chaque nouveau Client Prémium ou Conseiller Bien-Être, quel que soit le type de compte.

Q: Un Client Prémium peut-il passer à une place de Conseiller Bien-Être?

R: Dans certains cas, un Client Prémium peut être autorisé à passer à une place de Conseiller Bien-Être. Si la place à laquelle il souhaite être transféré se trouve sous le même parrain, alors il peut être autorisé à passer à cette place de Conseiller Bien-Être avec l'accord du service Placements.

Q: Comment les membres privilégiés actuels seront-ils convertis en Client Prémium?

R: Les membres privilégiés actuels seront contactés afin de trouver une bonne solution de conversion.

Q: Un membre peut-il profiter du déplacement après changement de statut au bout de 90 jours plus d'une fois?

R: Non. Un membre ne peut être déplacé après changement de statut au bout de 90 jours qu'une seule fois. Son parrain pourra le déplacer une première fois sous un tuteur dans les 14 jours de

l'adhésion et une deuxième fois si il change son compte Client Prémium en compte Conseiller Bien-Être après au moins 90 jours. Si, par la suite, il reconvertit son compte en compte Client Prémium puis à nouveau en compte Conseiller Bien-Être, son parrain ne pourra plus le déplacer.

Q: Un Client Prémium peut-il être placé n'importe où dans une organisation?

R: Oui, un Client Prémium peut être placé sous n'importe quel Conseiller Bien-Être dans l'organisation du parrain (y compris le parrain lui-même), mais pas sous un autre Client Prémium.